



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 7 juillet 2025 à 19 h, à laquelle :

Sont présents :

Roch Carpentier	Maire
Linda Lirette	Conseillère
Yves Morin	Conseiller
Gilles Courchain	Conseiller
Sylvie Leclair	Conseillère

Sont absents :

Hugo Carle, Conseiller

Également présente : Mme Michèle St-Amour, adjointe exécutive et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-07-13054 **Ouverture de l'assemblée**

Gilles Courchain appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13055 **Adoption de l'ordre du jour**

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2025.
 - 2.2. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1. Programme d'aide à la voirie locale 2024-2025 Volet 8 : Entretien des routes locales
 - 4.2. Dépôt des états financiers 2024
 - 4.3. Avis de motion - Projet de règlement numéro 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un

- référendum municipal
- 4.4. Adoption 1er projet de règlement numéro 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal
- 4.5. Offre de service - Sygem
- 4.6. Départ volontaire - Employée 13-0021
- 4.7. Embauche - Adjointe administrative
- 4.8. Renouvellement de la police d'assurance - FQM
- 5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1. Protocole d'entente automatique
 - 5.2. Départ volontaire - Employé 22-0031
- 6. Travaux publics
 - 6.1. Sablière - Offre de service pour l'évaluation volumétrique
 - 6.2. Autorisation de paiement - Dépenses admissibles dans le cadre du PAVL
- 7. Hygiène du milieu & environnement
- 8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Projet de la Baie Gabriel
 - 8.2. Achat - Support pour embarcation non-motorisé
- 9. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 9.1. Entretien des sentiers pédestres - Coopération municipale
 - 9.2. Entretien des sentiers pédestres - Facture 2025
- 10. Responsabilité sociale
 - 10.1. Demande au CISSO - Rétablissement de l'accessibilité des soins palliatifs et des soins à domiciles dans la Vallée-de-la-Gatineau
- 11. Varia
 - 11.1. Demande au ministre de la Cybersécurité et du Numérique - couverture cellulaire et internet
- 12. Parole au public et période de question
- 13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13056

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2025

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13057

Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 204 790.33\$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 24 138.84 \$

Comptes à payer : 134 855.49 \$

Salaires : 45 796.00 \$

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Parole au public

Aucune.

2025-07-13058 Programme d'aide à la voirie locale 2024-2025 Volet 8 : Entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 188 654 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024-2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Linda Lirette appuyée par Sylvie Leclair, il est résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Dépôt des états financiers 2024

Les états financiers 2024 ont été déposés séance tenante.

2025-07-13059 Avis de motion - Projet de règlement numéro 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal

Avis de motion est lancé par le conseiller Gilles Courchaine que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption du Règlement 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13060 Adoption 1e projet de règlement numéro 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

2025-07-13061 Offre de service - Sygem

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser l'adjointe exécutive, Michèle St-Amour, à signer et accepter l'offre de service de PG Solutions afin de procéder à l'implantation du système Sygem pour les élections 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Départ volontaire - Employée 13-0021

Le conseil municipal prend acte de la démission de Cindy Morin à titre d'adjointe administrative, remise en date du 4 juin 2025, et effective à compter du 13 juin 2025.

La direction générale confirme que les mesures ont été prises pour assurer le suivi administratif requis.

2025-07-13062 Embauche - Adjointe administrative

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Madame Vicky Jean-Venne à titre d'adjointe administrative.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13063 Renouvellement de la police d'assurance - FQM

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu de renouveler la police d'assurance FQM pour 1 an soit du 13 août 2025 au 13 août 2026 au montant de 29 665.44 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13064 Protocole d'entente automatique

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le protocole d'entente automatique avec le Service incendie avec la ville de Maniwaki pour les jours de fin de semaine afin d'être conforme au schéma de couverture de risques.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Départ volontaire - Employé 22-0031

La directrice générale informe les membres du conseil que M. Pierre Lortie a remis sa démission, laquelle est effective immédiatement. M. Lortie occupait le poste de préventionniste au sein du Service de sécurité incendie depuis maintenant 9 ans.

Le conseil municipal tient à le remercier sincèrement pour son engagement et sa contribution au fil des années, et lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours.

2025-07-13065

Sablère - Offre de service pour l'évaluation volumétrique

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'accepter l'offre de service de l'Équipe Laurence pour l'évaluation volumétrique de la sablière au coût de 8000\$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13066

Autorisation de paiement - Dépenses admissibles dans le cadre du PAVL

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le paiement des factures d'Excavatech JL pour des travaux effectués (bris de roches) sur le chemin Ferme-Richard et des Oblats dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale. Les deux factures représentent 8782.50\$ et 8415.00\$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13067

Projet de la Baie Gabriel

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau avait amorcé des discussions avec la Municipalité de Bouchette visant l'aménagement d'un chemin reliant les deux municipalités à partir de la Baie Gabriel ;

ATTENDU QUE les deux municipalités avaient envisagé une entente de collaboration, incluant la possibilité d'une contribution financière ou matérielle de part et d'autre ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau souhaite désormais procéder de façon autonome à la réalisation des travaux sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bouchette demeure libre d'effectuer les travaux qu'elle juge nécessaires sur son propre territoire, selon ses priorités et ressources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Morin, appuyé par Sylvie Leclair, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau renonce à aller de l'avant avec le projet commun initialement envisagé avec la Municipalité de Bouchette ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau effectuera les travaux requis sur son propre territoire, sans contribution financière ou matérielle à la Municipalité de Bouchette ;

QUE la direction générale soit autorisée à informer la Municipalité de Bouchette de la présente décision.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

2025-07-13068

Achat - Support pour embarcation non-motorisé

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'accepter la soumission de M. André Galipeau au montant de 2800.00\$ plus taxes pour la confection d'un support pour le lavage des embarcations non-motorisés.

Il est à noter que le conseiller Gilles Courchaine s'est retiré pour la prise de décision.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13069

Entretien des sentiers pédestres - Coopération municipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Grand-Remous, Montcerf-Lytton, Messines, Blue Sea, Bouchette, Gracefield, Cayamant et Denholm désirent présenter un projet pour l'entretien des sentiers pédestres dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Lirette, appuyée par Gilles Courchaine et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à participer au projet de d'entretien des sentiers pédestres ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la municipalité du Lac Cayamant à titre d'organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne Madame Jodane Courchesne, Directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

2025-07-13070

Entretien des sentiers pédestres - Facture 2025

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le paiement de la facture pour l'entretien des sentiers pédestres pour l'année 2025 au coût de 12 600\$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-07-13071

Demande au CISSSO - Rétablissement de l'accessibilité des soins palliatifs et des soins à domicile dans la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que le droit de chaque personne à recevoir des soins de santé dans la dignité, le respect et la compassion est un principe fondamental reconnu par notre société;

Considérant que l'accessibilité aux soins à domicile et aux soins palliatifs dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau a connu une diminution marquée, ce qui fragilise la capacité des personnes en fin de vie à demeurer dans leur milieu;

Considérant que l'absence de soins à domicile adéquats engendre un déplacement forcé de patients vers d'autres territoires, provoquant un déracinement émotionnel et social dans les moments les plus vulnérables de leur vie;

Considérant que l'accessibilité équitable aux soins de fin de vie est une obligation morale et sociale, peu importe la région de résidence, et que les populations rurales comme celle de la Vallée-de-la-Gatineau ne doivent pas être défavorisées par rapport aux milieux urbains;

Considérant que l'État québécois reconnaît, à travers sa Loi concernant les soins de fin de vie, le droit à chacun de recevoir des soins palliatifs et de mourir dans la dignité, ce qui suppose un accès réel et non seulement théorique à ces services;

Considérant que la population de la Vallée-de-la-Gatineau vieillit, ce qui accentue l'importance de disposer d'un réseau de soins à domicile et de fin de vie adéquat, ancré dans les réalités territoriales et humaines de la région;

Considérant que la disponibilité de lits dédiés aux soins palliatifs dans la Vallée-de-la-Gatineau est essentielle pour permettre aux personnes en fin de vie de recevoir des soins adaptés dans leur communauté, près de leurs proches et dans le respect de leur dignité;

Considérant que la réintégration de deux lits dédiés aux soins palliatifs permettrait une meilleure planification, une stabilité des ressources et une réponse rapide aux besoins des personnes en fin de vie sans dépendre des aléas de l'occupation hospitalière;

Considérant que l'obligation actuelle d'obtenir une dérogation du CISSSO pour chaque demande de soins palliatifs entraîne des délais administratifs inutiles, des incertitudes pour les familles et une perte de continuité dans la trajectoire de soins;

Considérant que l'allocation d'un minimum de 40 heures dédiées aux soins palliatifs, sans dérogation requise, favoriserait une meilleure accessibilité aux soins à domicile, une meilleure qualité de l'accompagnement, ainsi qu'une coordination plus humaine et plus fluide entre les intervenants;

Considérant que l'instauration de ces ressources de base permettrait au personnel soignant de répondre aux besoins de la population avec plus d'autonomie, de souplesse et d'humanité, sans être continuellement limité par des contraintes bureaucratiques;

Considérant que ces ajustements répondraient à une demande légitime et urgente exprimée par les citoyens, les proches aidants, les élus locaux et les intervenants de première ligne du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

En conséquence, Sylvie Leclair, appuyée par Linda Lirette, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau :

De demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) de rétablir deux lits dédiés aux soins palliatifs dans le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau afin de garantir un accès local, stable et humain aux soins de fin de vie pour la population;

De réclamer l'allocation minimale de 40 heures par semaine dédiées aux soins palliatifs et de fin de vie, incluant les soins à domicile, sans exigence préalable de dérogation, pour assurer une réponse rapide, cohérente et continue aux besoins des personnes en fin de vie et de leurs proches;

De transmettre la présente résolution au CISSSO, au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, aux députés provinciaux concernés ainsi qu'aux directions des établissements de santé du territoire;

De réaffirmer l'engagement de la MRC envers le droit fondamental de ses citoyens de recevoir des soins palliatifs accessibles, humains et empreints de dignité, quel que soit leur lieu de résidence.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Demande au ministre de la Cybersécurité et du Numérique - couverture cellulaire et Internet

Considérant la sortie publique du ministre de la Cybersécurité et du Numérique lors de l'Assemblée des MRC tenue à Québec en mai 2025 affirmant que la région de l'Outaouais est la plus « pauvre » en matière de couverture cellulaire et de branchement Internet;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande depuis 3 ans une couverture complète et efficiente pour les résidents des 17 municipalités de son territoire;

Considérant que les sites annoncés aux projets en cours ne se situent toujours pas en Outaouais encore moins au sein de la MRCVG;

Considérant qu'une couverture déficiente en matière de téléphonie et de branchement à l'Internet constitue un enjeu de sécurité majeur pour les résidents n'ayant aucun moyen de communication rapide et efficace;

Considérant que le rabais accordé par le fournisseur Starlink aux résidents toujours en attente de branchement à l'Internet via le programme gouvernemental québécois de branchement vient à échéance le 15 juin 2025;

Considérant que plusieurs des clients bénéficiant de ce rabais ne pourront se permettre un branchement au tarif régulier;

En conséquence, Linda Lirette, appuyée par Gilles Courchaine, propose et il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

De demander au ministre de la Cybersécurité et du Numérique monsieur Gilles Bélanger de rectifier le discours livré lors de l'Assemblée des MRC tenue en mai 2025, discours qui porte atteinte à la population de l'Outaouais en la qualifiant de « pauvre »;

De demander au ministre Bélanger l'établissement d'un plan d'action clair et d'un échéancier de travaux spécifiques à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

De demander au ministre Bélanger de poursuivre la promotion en collaboration avec le fournisseur Internet « Starlink » afin d'allouer une extension du rabais accordé aux résidents non branchés au-delà de la fin juin 2025, date butoir identifiée ou de fournir la fibre à ces résidents;

D'exiger du Ministre, l'établissement d'une solution permanente en matière de couverture cellulaire et Internet sur tout le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tel que promis par le Premier ministre François Legault, sous condition que le résident bénéficie d'une installation d'Hydro-Québec ;

De transmettre la présente résolution aux 17 municipalités de la MRCVG pour appui, au premier ministre du Québec monsieur François Legault, au ministre responsable de la région de l'Outaouais monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau monsieur Robert Bussière, à la Conférence des préfets de l'Outaouais, à la FQM;

De transmettre la présente résolution aux médias locaux et régionaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Parole au public et période de questions

Aucune.

Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h33.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Roch Carpentier
Maire

Michèle St-Amour
adjointe exécutive
Greffière-trésorière adjointe